

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1<sup>er</sup> adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 <sup>er</sup> adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	TOFILI	Raphael	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)  
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)  
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)  
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)  
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)  
 Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)  
 Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)  
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)  
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Georges TARAIHAU  
 M. Lolesio MAUVAKA  
 M. Jean-Irénée BOANO  
 M. Romuald PIDJOT  
 Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	21
Nombre de votants	:	30

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

Abstentions :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG et M. Frédéric PARENT.

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

RENDANT COMPTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES ACCORDEE PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL

**Le conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,**

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,  
Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie et notamment ses articles L.122-20 et suivants L. 221-4,  
Vu la délibération n°60/20/VII du 09 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal,  
Vu la délibération n°24/22/III du 24 mars 2022 portant modification de la délégation au Maire de certaines compétences dévolues au conseil municipal,  
Vu la note explicative de synthèse n° 43/2023 du 16 juin 2023,  
Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.122-20 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie formalisées par les arrêtés suivants dont les copies sont annexées à la présente :

- **N°98/23 du 09 mars 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de locaux au groupe scolaire "Jacques CLAVEL" applicables à l'Association "Temps Libre".
- **N°143/23 du 09 mars 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Tahiti ORI pour la tenue de cours privé de danse polynésienne, durant l'année 2023.
- **N°144/23 du 09 mars 2023,**  
Accordant la gratuité de la salle du conseil de quartier de Yahoué en faveur de la Petite Compagnie du Soleil pour la tenue de cours de théâtre, pour l'année 2023.
- **N°163/23 du 17 mars 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Cabaret on Broadway pour son spectacle prévu du 23 au 26 mars 2023.
- **N°164/23 du 17 mars 2023,**  
Accordant la gratuité de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association des Scouts de Nouvelle-Calédonie le samedi 18 mars 2023.
- **N°165/23 du 17 mars 2023,**  
Modifiant l'arrêté n°50/23 du 13/02/2023 fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023.
- **N°190/23 du 27 mars 2023,**  
Accordant la gratuité pour l'utilisation de la salle omnisports de située à Plum au Mont-Dore en faveur de l'association Tamara pour la tenue de répétition de danse traditionnelle pour l'année 2023.

- **N°191/23 du 27 mars 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Madame MAUVAKA Varinka pour un évènement familial le samedi 18 mars 2023.
- **N°199/23 du 29 mars 2023,**  
Mise à disposition de la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville, à la SAEML Mont-Dore Environnement, le mercredi 05 mai 2023.
- **N°211/23 du 06 avril 2023,**  
Mise à disposition de la salle d'Honneur et la case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions Club Mont-Dore Déliosia, les 14 et 15 avril 2023.
- **N°212/23 du 06 avril 2023,**  
Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au Lions Club Mont-Dore Déliciosa, le samedi 29 avril 2023.
- **N°218/23 du 12 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, applicables à l'association « Vivre au Mont-Dore », le mercredi 12 avril 2023.
- **N°239/23 du 19 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, applicables au Mouvement Générations NC, le lundi 24 avril 2023.
- **N°245/23 du 24 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à dispositions de la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore applicables à la Sarl Leo & Co pour son spectacle prévu les 21, 22 et 23 avril 2023.
- **N°246/23 du 24 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore applicables à la Compagnie L.Danse pour son spectacle prévu les 15 et 16 juillet 2023.
- **N°247/23 du 24 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés applicables à Madame TUUGAHALA Vaiomanu pour un anniversaire le samedi 15 avril 2023.
- **N°248/23 du 24 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle de réunion située au 1er étage de la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore applicables à l'association Dynamik Unitaire Sud, le 15 avril 2023.
- **N°249/23 du 24 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des communautés applicables à Monsieur Pascal VAINIPO pour évènement familial le samedi 7 octobre 2023.
- **N°250/23 du 24 avril 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT, pour l'organisation de cours de danse country pour l'année 2023.
- **N°256/23 du 26 avril 2023,**  
Portant modification de la régie d'avances, la "Centrale d'Achat de la Mairie du Mont-Dore".
- **N°261/23 du 28 avril 2023,**  
Mise à disposition de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville, au Centre Communal d'Action Social du Mont-Dore, le samedi 17 juin 2023.

- **N°270/23 du 05 mai 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, applicables au groupe politique "Calédonie Ensemble", le mardi 09 mai 2023.
- **N°271/23 du 05 mai 2023,**  
Mise à disposition de la salle des commissions de l'Hôtel de Ville, à la SAEML Mont-Dore Environnement, le vendredi 30 juin 2023.
- **N°297/23 du 17 mai 2023,**  
Modifiant l'arrêté n°271/23 du 05 mai 2023 relatif à la mise à disposition de la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville à la SAEML Mont-Dore Environnement, le vendredi 30 juin 2023.
- **N°299/23 du 17 mai 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Madame Stéphanie WAMYTAN pour un baptême le samedi 16 septembre 2023.
- **N°300/23 du 17 mai 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT pour l'organisation de cours de danse country pour l'année 2023.
- **N°301/23 du 17 mai 2023,**  
Fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de juillet à octobre 2023.
- **N°302/23 du 17 mai 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Monsieur Eddie LECOURIEUX pour l'organisation d'un anniversaire le dimanche 18 juin 2023.
- **N°303/23 du 17 mai 2023,**  
Fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés applicables à Monsieur Désiré HEAFALA pour une communion le dimanche 26 novembre 2023.
- **N°317/23 du 31 mai 2023,**  
Mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville au Kiwanis Club Hibbertia du Mont-Dore, le samedi 10 juin 2023.

**Article 2 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

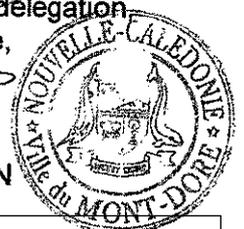
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Le secrétaire de séance,

Nina JULIÉ

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,  
Pour le Maire empêché et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

Jean-Jacques AFCHAIN



**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture  
988-200012532-20230622-67-23-VI-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2023  
Date de réception préfecture : 26/06/2023

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :** Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal.

**P.J :** Projet de délibération.

Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre de l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ **Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :**

- les locaux du groupe scolaire "Jacques CLAVEL" à l'association "Temps Libre" du 13 février au 15 décembre 2023 (arrêté n°98/23 du 09 mars 2023) ;
- la salle de danse du pôle artistique à l'association Tahiti ORI, durant l'année 2023 (n°143/23 du 09 mars 2023) ;
- la salle du conseil de quartier de Yahoué à la Petite Compagnie du Soleil, pour l'année 2023 (arrêté n°144/23 du 09 mars 2023) ;
- la salle de spectacles du centre culturel à l'association Cabaret on Broadway du 23 au 26 mars 2023 (arrêté n°163/23 du 17 mars 2023) ;
- la salle de spectacles du centre culturel à l'association des Scouts de Nouvelle-Calédonie le 18 mars 2023 (arrêté n°164/23 du 17 mars 2023) ;
- la salle omnisports située à Plum à l'association Tamara pour l'année 2023 (arrêté n°190/23 du 27 mars 2023) ;
- la salle des communautés à Madame MAUVAKA Varinka le 18 mars 2023 (arrêté n°191/23 du 27 mars 2023) ;
- la salle des commissions de l'Hôtel de Ville à la SAEML Mont-Dore Environnement, le 05 mai 2023 (arrêté n°199/23 du 29 mars 2023) ;
- la salle d'honneur et la case des communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions Club Mont-Dore Dêliciosa, les 14 et 15 avril 2023 (arrêté n°211/23 du 06 avril 2023) ;
- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville au Lions Club Mont-Dore Dêliciosa, le 29 avril 2023 (arrêté n°212/23 du 06 avril 2023) ;
- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville à l'association « Vivre au Mont-Dore », le 12 avril 2023 (arrêté n°218/22 du 12 avril 2023) ;
- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville au Mouvement Générations NC, le 24 avril 2023 (arrêté n°239/23 du 19 avril 2023) ;

- la salle de spectacles du centre culturel à la Sarl Leo & Co les 21, 22 et 23 avril 2023 (arrêté n°245/23 du 24 avril 2023) ;
- le petit théâtre du pôle artistique à la Compagnie L.Danse les 15 et 16 juillet 2023 (arrêté n°246/23 du 24 avril 2023) ;
- la salle des communautés à Madame TUUGAHALA Vaiomanu le 15 avril 2023 (arrêté n°247/23 du 24 avril 2023) ;
- la salle de réunion située au 1er étage de la salle omnisports "Henri Sérandour" à l'association Dynamik Unitaire Sud, le 15 avril 2023 (arrêté n°248/23 du 24 avril 2023) ;
- la salle des communautés à Monsieur Pascal VAINIPO le 7 octobre 2023 (arrêté n°249/23 du 24 avril 2023) ;
- la salle des communautés à l'association Ten'danse représentée par Madame Isabelle BARUTAUT, pour l'année 2023 (arrêté n°250/23 du 24 avril 2023) ;
- la case des communautés de l'Hôtel de Ville au Centre Communal d'Action Social du Mont-Dore, le 17 juin 2023 (arrêté n°261/23 du 28 avril 2023) ;
- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville au groupe politique « Calédonie Ensemble », le 09 mai 2023 (arrêté n°270/23 du 05 mai 2023) ;
- la salle des commission de l'Hôtel de Ville à la SAEML Mont-Dore Environnement, le 30 juin 2023 (arrêté n°271/23 du 05 mai 2023) ;
- la salle des communautés à Madame Stéphanie WAMYTAN le 16 septembre 2023 (arrêté n°299/23 du 17 mai 2023) ;
- la salle des communautés à l'association Ten'danse pour l'année 2023 (arrêté n°300/23 du 17 mai 2023) ;
- la salle des communautés à Monsieur Eddie LECOURIEUX le 18 juin 2023 (arrêté n°302/23 du 17 mai 2023) ;
- la salle des communautés à Monsieur Désiré HEAFALA le 26 novembre 2023 (arrêté n°303/23 du 17 mai 2023) ;
- la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville au Kiwanis Club Hibbertia du Mont-Dore le 10 juin 2023 (arrêté n°317/23 du 31 mai 2023).

➤ **Tarifs et droits d'entrée :**

- Aux spectacles organisés au centre culturel et au pôle artistique pour les mois de juillet à octobre 2023 (arrêté n°301/23 du 17 mai 2023).

➤ **Modifications :**

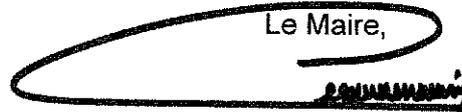
- de l'arrêté n°50/23 du 13/02/2023 fixant les tarifs des droits d'entrée applicables aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023 (arrêté n°165/23 du 17 mars 2023) ;
- de la régie d'avances, la « centrale d'achat de la Mairie du Mont-Dore » (arrêté n°256/23 du 26 avril 2023) ;

- de l'arrêté n°271/23 du 05 mai 2023 relatif à la mise à disposition de la salle des commissions de l'Hôtel de Ville à la SAEML Mont-Dore Environnement, le 30 juin 2023 (arrêté n°297/23 du 17 mai 2023).

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,



COMMUNICANT

Eddie LECOURIEUX

